

Résumés

Ilona SINZELLE POŇAVIČOVÁ (Lectrice de tchèque, INALCO, doctorante CREE) : *La restauration du tchèque comme langue officielle à l'Indépendance de la Tchécoslovaquie*

Après une longue période pendant laquelle la langue tchèque avait été écartée, à différents degrés, de certains domaines d'usage au profit de l'allemand, elle devint, avec le slovaque, sous le libellé commun de langue « tchécoslovaque », langue officielle de la Tchécoslovaquie, née en 1918 comme l'un des États successeurs de l'Autriche-Hongrie. Nous présenterons la situation de la langue tchèque au cours de l'existence de la jeune République tchécoslovaque de l'entre-deux-Guerres sous deux angles : du point de vue de ses rapports avec les autres langues les plus parlées sur le territoire du pays – le slovaque et l'allemand –, puis par l'importante polémique sur ce qui peut ou non être jugé correct dans la langue tchèque, qui aboutira au tournant des années 1920-1930 à une conception moderne de la langue standard tchèque et de la culture de la langue, établie par les membres du Cercle linguistique de Prague.

Sophie VASSILAKI (Professeur des Universités, INALCO, UMR SeDyL) : *Le grec moderne : considérations sur la formation de la langue commune et sur son évolution*

Le grec moderne est une langue formée, écrite et parlée plusieurs siècles avant la fondation de l'État grec en 1830 à l'issue de sept années de guerre (guerre d'Indépendance 1821-1827). En dehors de toute institution étatique, la langue se forme à travers un processus complexe d'évolution interne et de contacts. La matrice de ces évolutions, leur datation ainsi que les facteurs qui sont à leur origine ont fait l'objet de nombreuses recherches et de débats. La constitution du grec moderne en idiome national a suivi une trajectoire relativement courte, mais mouvementée dont nous retracerons les étapes les plus marquantes. Nous évoquerons également les politiques linguistiques mises en œuvre à partir du début du XX^e siècle dans un contexte de conflit linguistique par un appareil étatique en voie de formation et aux institutions faibles et instables. L'histoire récente du grec moderne met en évidence son caractère central en tant que marqueur d'appartenance au nouvel État-nation.

Marijana PETROVIĆ (Lectrice de bosniaque-croate-serbe, Inalco, UMR LaCyTo) : *Enjeux politiques du pouvoir linguistique*

L'espace ex-yougoslave s'est servi de la langue de façon assez systématique aussi bien pour construire que pour détruire les États successifs de cette région. Les présences, y compris littéraires, de certaines variantes linguistiques datent de la Renaissance, voire du Moyen Âge, tandis que la grammaticisation a occupé le devant de la scène au XIX^e siècle sous les plumes de Ljudevit Gaj et de Vuk Karadžić.

La standardisation linguistique commençait à devenir un enjeu politique. Au ^{xx}^e siècle en revanche, la création de la Yougoslavie a contribué à encourager et à nommer la langue « serbo-croate » ou « croato-serbe ».

L'éclatement de l'ex-Yougoslavie, a, au contraire, désuni la langue, qui, en fonction des pays, se nomme bosniaque, croate, monténégrin ou serbe, sans autre moyen de dénommer cet ensemble linguistique polycentrique, dont les dynamiques politiques et linguistiques se veulent divergentes, tandis qu'en réalité, elles convergent tout autant.

Jean-Charles HILAIRE (MCF, INALCO) : Dynamiques nationales du haoussa entre Niger et Nigeria

« Jeunes états – jeunes langues, Etats unitaires – langues uniques ? ». Deux rapports problématiques, autant dans la définition des termes qui la constituent que dans les équivalences directement questionnées.

On essaiera de comprendre ces deux mises en rapport problématiques en interrogeant les parcours de leurs transferts coloniaux et de leurs actualités post-coloniales dans l'avènement institutionnel du haoussa au Niger et au Nigéria. Partant de la haoussaphonie contemporaine comme résultante d'une histoire précoloniale étrangère à l'axiome identitaire de l'état-nation, on cherchera d'abord à comprendre comment les conditions de partition de l'espace haoussaphone et les politiques linguistiques coloniales (française au Niger, anglaise au Nigéria) ont inauguré deux situations nationales du haoussa. On suivra ensuite la dynamique actuelle qui, suivant les évolutions des deux pays, conduit à l'avènement du haoussa standardisé au Nord-Nigéria comme langue véhiculaire institutionnalisée au Niger.

Dominique SAMSON NORMAND DE CHAMBOURG (MCF Études sibériennes, Inalco, CREE) : *D'une langue à l'autre : langues vernaculaires, langue d'État et langue de bois en Sibérie (sub)arctique*

La Sibérie compte officiellement 40 peuples autochtones minoritaires du Nord. Depuis la conquête du ^{xvi}^e siècle et la colonisation qui a suivi, l'histoire des langues vernaculaires a souvent été liée à la politique linguistique de l'État russe, entre désintérêt, promotion et instrumentalisation. Force est de constater qu'aujourd'hui, en dépit d'une législation reconnaissant et garantissant les droits territoriaux, culturels et linguistiques, nombre de langues autochtones n'ont jamais été aussi fragilisées. Après un rappel des interactions linguistiques entre les mondes russe et autochtone dans la Sibérie impériale et soviétique, notamment l'école-internat, il faudra rendre compte de la complexité du terrain actuel à partir de l'exemple des Nénètses, des Khantys et des Mansis de la Sibérie (sub)arctique. En ce début de ^{xxi}^e siècle, face aux démons intérieurs de la culture dominante et au découragement de certaines communautés elles-mêmes, quel espace reste-t-il aux langues des toundras et des forêts sibériennes ?

Gilles FORLOT (PU, sociolinguistique et didactique des langues, INALCO, Plidam) : Diversité, homogénéisation et instrumentalisation : le rôle des langues dans la construction nationale singapourienne

Cette communication présente les premiers résultats d'un travail de terrain effectué récemment dans la République de Singapour, au moment du 50^e anniversaire de sa fondation après son expulsion de la Fédération de Malaisie en 1965.

Son postulat est que la question des langues et du plurilinguisme ont été et sont toujours au centre du roman national singapourien et l'interventionnisme linguistique explicite des gouvernements successifs, incarné notamment par la politique d'éducation bilingue, la *Speak Mandarin Campaign* (depuis 1979) et le *Speak Good English Movement* (depuis 2000) ont contribué à façonner une société multilingue pragmatique apte à se développer économiquement et à se sécuriser stratégiquement. Néanmoins, l'ingénierie glottopolitique, notamment l'imposition de deux langues exogènes (le mandarin pour la communauté – majoritaire – de descendance chinoise et l'anglais « standard » pour tout le monde) par l'éducation bilingue font encore l'objet de conflits et de contournements générateurs de résistances, d'exclusions et de stigmatisations.

Dans cette ville-État – encore modérément démocratique – marquée par la mondialisation et la superdiversité, je montrerai que les discours sur les questions sociolinguistiques mettent en relief de façon renouvelée les enjeux de la diversité linguistique et de la possible re-légitimation, voire de l'instrumentalisation, de formes langagières construites par l'État comme non-standard, telles que l'anglais populaire singapourien (le *singlish*) ou les langues du sud de la Chine (hokkien, cantonais, teochew, etc.). Les premiers résultats montrent que l'interventionnisme de l'état singapourien n'a pas eu l'effet escompté : l'anglais – sous diverses formes – a pris le dessus sur le mandarin et les autres langues officielles communautaires (malais et tamoul), les acteurs sociaux ne reproduisent le discours officiel sur le multilinguisme que de façon nuancée et un sentiment d'insécurité linguistique important est né de ces politiques.

Gilles KEPEL (Directeur de la Chaire Moyen Orient Méditerranée, École Normale Supérieure) : Pratiques langagières et constructions identitaires : un exemple nord-africain en immigration européenne

Pour comprendre comment s'articulent les parlers arabes dans leur environnement européen, on retracera la carrière du terme qui signifie « infidèle » depuis son origine en arabe classique (kafir) jusqu'à sa réalisation en parler « rebeu » (gouere) en passant par le turc ottoman, le dialecte maghrébin... et Lord Byron.

On observera ainsi le croisement entre itinéraires sémantiques et langagiers dans la construction et la trivialisations de l'autre.

Abraham BENGIO (ancien Directeur régional des affaires culturelles de la Région Rhône-Alpes) : *Collectivités territoriales et politiques en faveur des langues régionales et des langues issues de l'immigration : le cas de Rhône-Alpes (2006-2015)*

En 2009, après avoir commandité une étude à une équipe pluridisciplinaire (http://icar.univ-lyon2.fr/projets/ledra/documents/Etude_FORA_rapport_d%C3%A9finitif.pdf), la Région Rhône-Alpes mettait en place une nouvelle politique destinée à « reconnaître, valoriser, promouvoir l'occitan et le francoprovençal, langues régionales de Rhône-Alpes ». Peu après, elle se lançait dans une nouvelle étude, cette fois sur les langues issues de l'immigration pratiquées sur son territoire (<http://www.cco-villeurbanne.org/le-cco/le-projet/recherche/etude-sur-les-langues-de-limmigration-en-rhone-alpes/>). On esquissera une analyse des motivations de la Région, de la méthode mise en œuvre, des résultats obtenus. On se penchera également sur les débats auxquels cette initiative a donné lieu, et qui étaient loin d'être tous scientifiques, avant d'analyser le sort bien différent qui fut réservé à ces deux initiatives.

José Carlos HERRERAS (PU, Université Paris Diderot, CLILLAC-ARP) : *Les politiques linguistiques en Espagne et leurs répercussions dans la société*

Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution de 1978, l'Espagne a vécu des bouleversements considérables. En effet, le processus de décentralisation mis en marche à partir de cette date a permis de créer une nouvelle configuration de l'Espagne en 17 « Communautés autonomes » dont 6 seulement ont un caractère monolingue alors que toutes les autres comprennent des zones bilingues de plus ou moins grande importance.

Si le castillan (l'« espagnol ») est, d'après la Constitution de 1978, l'unique langue officielle de l'ensemble du territoire de l'Espagne, dans certaines Communautés autonomes, d'autres langues ont un caractère co-officiel avec l'espagnol. D'après les « statuts d'autonomie », trois langues régionales sont reconnues comme langues co-officielles : le basque dans la Communauté autonome du Pays basque et dans la zone bascophone de la Communauté de la Navarre, le catalan en Catalogne, dans la Communauté autonome des Îles Baléares et dans la Communauté de Valence – sous le nom de « valencien » – et le galicien en Galice.

Dans ces Communautés, une politique linguistique – dont les principales orientations sont recueillies dans les « lois de normalisation linguistique » –, est menée par les Gouvernements autonomes pour favoriser la normalisation de l'usage de leur(s) langue(s) régionale(s). Ce sont principalement les politiques linguistiques menées dans ces Communautés ainsi que leurs répercussions sur le plan social que nous analyserons.

Ranka BIJELJAC-BABIĆ (MCF HDR, Université de Poitiers, Université Paris Descartes, UMR LPP) : *Être bilingue : conséquences cognitives et socio-culturelles*

La première partie de cette intervention sera consacrée à la présentation du portrait du locuteur bilingue, aux avantages et aux difficultés de grandir et de vivre avec deux langues, d'après les données récentes en psycholinguistique. Dans la seconde partie, sur la base des exemples en France, au Canada et aux États-Unis, nous exposerons comment la valorisation des langues familiales a eu des effets positifs sur l'apprentissage de la langue de l'école et sur l'acceptation du multiculturalisme dans les sociétés officiellement monolingues.

Taylor SMITH (Doctorante Sorbonne Université, STIH) : *La méthodologie pédagogique des manuels scolaires créoles en Haïti et aux Petites Antilles françaises : une étude comparative des enjeux sociolinguistiques*

Au cours des vingt dernières années, l'image des créoles à base lexicale française dans l'enseignement national (qu'il s'agisse des DOM français ou d'Haïti) est passée de celle de handicap dans l'apprentissage du français à celle d'atout culturel qui commence à avoir plus de reconnaissance sur le plan linguistique. Le travail de Bernard en Haïti, les lois et les initiatives en France, et la création du CAPES de créole, ont tenté d'introduire le créole dans le cadre du programme pédagogique. En s'appuyant sur les travaux de Haugen (1972), Arnoux (1994), et Vallverdu (1972, 1979), notre communication vise à comparer un corpus de deux manuels scolaires de langue créole, *Maton ! Gramè ak lekti kreyol* (créole haïtien) et *Bon Doukou* (créole guadeloupéen). On propose de montrer que la standardisation du créole des Petites Antilles françaises, un processus toujours inabouti, donne lieu à deux méthodologies très différentes sur les plans métalinguistique et sociolinguistique.